

L'ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES APICULTEURS

Avec près de 700 apiculteurs professionnels ou amateurs, l'activité apicole assure une fonction économique et environnementale précieuse pour les territoires du Département de l'Ain. Par leur rôle de pollinisateur, les abeilles sont un maillon nécessaire au maintien des écosystèmes et des productions agricoles. Elles sont aussi productrices de miel, une ruche produisant de 10 à 40 kg de miel par an. Or, les populations d'abeilles ont chuté de 25% en Europe depuis les années 80. Les causes sont multiples (maladies, perte de biodiversité, produits phytosanitaires). Conscient du rôle majeur que jouent les abeilles dans les écosystèmes, le Département de l'Ain soutient l'apiculture.

UN PLAN D' ACTIONS DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'APICULTURE

Le Plan Nature (2016-2021) du Département de l'Ain inclut un plan d'actions en faveur de l'apiculture afin de soutenir l'activité apicole et le maintien des populations d'abeilles, maillon essentiel de la biodiversité du territoire.



Un partenariat étroit avec le Syndicat d'apiculture de l'Ain

Le plan d'actions en faveur de l'apiculture prévoit un dispositif à destination des apiculteurs résidant dans l'Ain et dont des ruches sont situées dans le département. Pour optimiser le suivi technique et la gestion administrative des subventions, le Département a mis en place un partenariat avec le Syndicat d'apiculture de l'Ain qui est chargé de traiter toutes les demandes et de verser les subventions aux apiculteurs. Ce dispositif assure une expertise technique et une proximité dans le suivi des dossiers en collaboration avec les services du Département. Depuis 2015, ce dispositif a permis d'accompagner les investissements de plus de 390 apiculteurs pour un montant de près de 530 000 €.

La politique départementale en faveur de l'apiculture consiste à :

- soutenir les investissements de matériel apicole ;
- soutenir la formation des apiculteurs (interventions auprès des ruchers-écoles) ;
- informer contre le développement du frelon asiatique ;
- lutter contre le frelon asiatique ;
- sensibiliser le public et mettre en place des ruchers sentinelles.

« LES ABEILLES, SENTINELLES DE L'ENVIRONNEMENT »



Le Département s'est impliqué au côté de l'Unaf (Union nationale de l'apiculture française) dans la démarche « Abeilles, sentinelles de l'environnement » et participe aux actions de communication et de sensibilisation du grand public.

Chaque année, le Département de l'Ain participe aux « APIdays », les journées nationales de l'abeille. Initiées par l'Unaf, ces animations avec les apiculteurs de l'Ain, permettent de rapprocher le grand public, et notamment les scolaires, des problématiques environnementales et de les sensibiliser à la protection des insectes pollinisateurs.

Cette démarche est également renforcée par l'installation de deux ruchers départementaux gérés par des apiculteurs référents, dans le cadre du partenariat avec l'Unaf.

- Le rucher du Domaine des Saveurs-Les Planons à Saint-Cyr-sur-Menthon, composé de 6 ruches, est implanté depuis 2009.
- Installé en 2015, le rucher du site départemental de la Madeleine à Bourg-en-Bresse comprend 3 ruches. Il est un support pour sensibiliser sur l'abeille et son rôle de pollinisatrice à travers des animations lors de l'installation des ruches ou la récolte de miel. Une 4^e ruche est réservée aux élèves du collège Saint-Pierre de Bourg-en-Bresse.



LE PROJET « ECO-MIEL SAINT-PERRE »

Dans le parc de la Madeleine, une ruche est gérée par les éco-délégués du collège Saint-Pierre.

Ce projet « Eco-miel Saint-Pierre » s'inscrit dans le cadre du dispositif du Département « Collégiens acteurs du développement durable » et dans le cadre du projet d'éducation à l'environnement « EcoSD » (ECOlogie Sobriété Durable) du collège. 12 kg de miel ont été récoltés la saison dernière.

LE FRELON ASIATIQUE : UNE MENACE POUR LES POLLINISATEURS

Dès 2015, le frelon asiatique a été observé dans l'Ain. Espèce invasive et exotique, il est important de lutter contre son expansion et de détruire les premiers nids avant que l'invasion ne soit plus maîtrisable. Dans l'Ain, via le Plan Nature (2016-2021), un soutien financier est apporté par le Conseil départemental aux acteurs de la lutte contre le frelon asiatique (Groupement de défense sanitaire de l'Ain, Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles et Syndicat départemental apicole).

L'objectif est :

- d'organiser la surveillance pour signaler et intervenir le plus rapidement possible sur les nids identifiés ;
- de communiquer auprès du plus grand nombre pour faire connaître le frelon asiatique ;
- de communiquer de manière ciblée auprès des publics fréquentant les milieux ruraux (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, forestiers...) ;
- de mobiliser les organisations apicoles et de constituer un réseau de référents en capacité de confirmer la présence de frelons asiatiques ;
- de détruire les nids en toute sécurité.

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain – Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand • tél. 04 74 22 98 33 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr